

**CENTRE DE CONDUITE DES CHAMPIOUX**  
146, avenue Jean Jaurès 95100 ARGENTEUIL  
01.39.80.07.68 – [champioux@gmail.com](mailto:champioux@gmail.com)  
Siret : 397 795 097 00013- Code APE : 8553Z - RCS Pontoise  
N° Agrément : E0209506110 - TVA : FR 26397795097  
N° d'Activité Professionnel : 11950711495

## LES ENJEUX DE LA FORMATION, SON DÉROULEMENT ET LES CONDITIONS DE PASSAGE DES ÉPREUVES DE L'EXAMEN À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

### Les enjeux de la formation à la conduite

La conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte. Aussi, la route est un espace public soumis à une réglementation spécifique.

L'objectif général de la formation à l'examen de conduite est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir.

Puisqu'un accident est la conséquence d'un dysfonctionnement du système homme-véhicule-environnement, la formation constitue une approche qui prend en compte ces trois composantes. En France, la route est la première cause de mort violente. La vitesse est la première cause des accidents mortels en France [31%], suivie de l'alcool, puis des stupéfiants [19% et 9%].

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante, les parcours de formation proposés nous permettront de vous guider dans votre progression avec l'aide de votre enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

Il existe 4 filières possibles d'apprentissage du permis B :

- La conduite traditionnelle (ou classique), dès 16 ans, taux de réussite nationale 59,8%
- La conduite accompagnée (ou apprentissage anticipé de la conduite : AAC), dès 15 ans, taux de réussite nationale 75,9%
- La conduite supervisée (CS), 18 ans.

### Le déroulement de la formation

Au sein de votre auto-école, le dispositif pédagogique nécessaire à votre apprentissage est le suivant :

- Une évaluation préalable avant l'entrée en formation. Cette évaluation porte sur vos capacités et connaissances sensori-motrices. Elle est menée sur tablette ou ordinateur et dure environ 45 minutes.

Cette évaluation permet l'estimation du nombre de leçons nécessaire à votre formation. Cette formation sera d'au moins 20 heures pratique pour la catégorie B sauf si vous êtes déjà titulaire d'une autre catégorie de permis (sauf les catégories AM et B1).et 13 heures pour la catégorie B78.

À la suite de cette évaluation, un devis vous est proposé et un contrat de formation est établi.

Le volume d'heures de conduite peut être revu d'un commun accord entre les différentes parties au cours de votre formation.

- Des cours théoriques exposant des grands thèmes de la sécurité routière et des tests d'évaluation correspondant à des séries de 40 questions conformes à l'épreuve d'examen. Les cours permettent de connaître et comprendre les règles du code de la route et les tests d'évaluation à s'entraîner pour l'épreuve d'examen.

Les cours thématiques sont proposés en ligne sur KOPILOTE (compatible sur tous smartphones) et en présentiel à l'auto-école.

Les cours et tests d'évaluation sont proposés à l'auto-école les :

	COURS DE CODE THÉMATIQUES	TEST D'ÉVALUATION 40 QUESTIONS
LUNDI	-	10H à 12H et 15H à 19H
MARDI	14H à 15H	10H à 12H et 15H à 20H
MERCREDI	-	10H à 12H et 15H à 19H
JEUDI	14H à 15H	10H à 12H et 15H à 20H
VENDREDI	-	10H à 12H et 15H à 19H
SAMEDI	-	10H à 12H

Dès que vous atteignez le niveau requis vous pouvez vous inscrire à l'épreuve du code de la route.

Vous pouvez vous former en alternant la formation théorique et la formation pratique.

- Un apprentissage progressif de la conduite.

Depuis l'entrée en vigueur du REMC l'objectif général de la pédagogie au sein des formations est de donner la priorité à un apprentissage axé sur les comportements de l'élève [compréhension des règles et de leur utilité, prise de conscience des risques, auto-évaluation], au delà du simple transfert de connaissances et de savoir-faire techniques.

- 4 compétences générales sont enseignées, ces compétences sont détaillées dans votre livret de formation.

Vous allez dans un premier temps apprendre à maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible voire nul, dans un second temps apprendre à appréhender la route et circuler dans des conditions normales, puis apprendre à circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers et enfin apprendre à pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

- Chaque compétence est détaillée en sous-compétences qui sont travaillées dans différents domaines didactiques : Procédures / Risques / Influences de l'entourage et des pressions sociétales

Pour chacun des objectifs de votre programme, votre formateur mettra en place des évaluations. Pour ce faire, il vous précisera les critères et les conditions de réussite. Il vous sera ainsi possible de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles du livret.

En fin de leçon votre enseignant remplit votre fiche de suivi dématérialisée qui retrace votre progression et valide vos compétences et vous invite à remplir votre livret de formation.

En fin de formation un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

**Lorsque l'ensemble des compétences requises est validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.**

Les cours pratiques sont individuels et peuvent être dispensés par 3 enseignants.

- L'utilisation systématique du livret d'apprentissage comme outil de dialogue entre l'élève et l'enseignant.

Ce livret d'apprentissage dématérialisé est avant tout un outil pédagogique utilisé conjointement par l'élève et l'enseignant de la conduite pour matérialiser les objectifs et la progressivité de la formation.

**CENTRE DE CONDUITE DES CHAMPIOUX**  
**146, avenue Jean Jaurès 95100 ARGENTEUIL**  
**01.39.80.07.68 – [champioux@gmail.com](mailto:champioux@gmail.com)**  
**Siret : 397 795 097 00013- Code APE : 8553Z - RCS Pontoise**  
**N° Agrément : E0209506110 - TVA : FR 26397795097**  
**N° d'Activité Professionnel : 11950711495**

La détention du livret d'apprentissage est obligatoire pour toute personne apprenant à conduire un véhicule, sur les voies ouvertes à la circulation publique en vue de l'obtention du permis de conduire (art. R. 221-3 du code de la route). En cas de contrôle routier, le livret est présenté aux forces de l'ordre pour justifier de votre situation d'élève conducteur.

- Faire accompagner l'élève par un enseignant à chaque présentation à l'examen pratique.
- Mettre en place la formation continue de nos enseignants à chaque fois que cela est nécessaire.
- Mesurer la satisfaction de nos élèves.

### **Les épreuves du permis**

#### **L'examen théorique général :**

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

#### **L'examen pratique comprend :**

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- Réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans la grille d'évaluation jointe.

**CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H)**  
**N° :** \_\_\_\_\_ **SÉRIE** \_\_\_\_\_ **EXEMPLAIRE ADMINISTRATION**

Ministère de l'Énergie, du Développement durable et de l'Énergie  
 Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routières

Date : \_\_\_\_\_ Centre : \_\_\_\_\_ N° de département : \_\_\_\_\_  
 L'inspecteur - Nom : \_\_\_\_\_ Chargé(a) de l'évaluation de l'examen en circulation de : \_\_\_\_\_  
 Mme, Mlle, M, F : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 (1)ayer les anneaux noirs: non renouveau sur le non d'usage et à l'usage

Catégorie de permis sollicitée : A  A1  B  B1  B2  C  C1  D  D1

Atteste de la réussite à l'examen de l'intéressé(e) : n(é) le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_  
 N° de département : \_\_\_\_\_ ou pays : \_\_\_\_\_ (à compléter des catégories de permis : \_\_\_\_\_)  
 régularisation  dispensé(e) d'expérience pratique (Art. R 224-20 du Code de la Route) N° du permis : \_\_\_\_\_

Résultat d'examen (encadrer la mention correspondante et signer celle choisie)  
**FAVORABLE**  
**INSUFFISANT**  
 Examen non mené à son terme

Codes spécifiques :  01  101  102  103  105  A1  
 Validité de conduite à compter du : \_\_\_\_\_  
 Visite médicale valide jusqu'à : \_\_\_\_\_  
 Autres codes : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation				Autonomie conscience du risque			
	E	0	1	2	3			
<b>Connaitre et maîtriser son véhicule</b>								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaitre et utiliser les commandes								
<b>Appréhender la route</b>								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
<b>Partager la route avec les autres usagers</b>								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité						1	1	1
Sous-totaux								
Courtoisie au volant								+1
Conduite économique et respectueuse de l'environnement								+1
Total général								

Observations

Le résultat du Permis de Conduire ainsi que votre certificat dans le cadre d'un résultat positif est disponible dès le lendemain du passage de l'examen sur la plateforme RdvPermis.

Si votre résultat est favorable, votre certificat d'examen du permis de conduire (CEPC), accompagné d'une pièce d'identité, tient lieu de permis de conduire pendant 4 mois à compter de la date d'examen.

Votre certificat peut être en version papier ou sur votre smartphone ou tablette.

Vous serez en période probatoire avec un capital de 6 points sur votre permis de conduire pendant 3 ans ou 2 ans pour les personnes ayant suivi l'AAC.

**Ce document est consultable et téléchargeable sur le site :**

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/val-d-oise/argenteuil/centre-de-conduite-des-champieux>.

Rubrique : « documents utiles ».